[redacted] 2354

COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

Septième Réunion du Conseil des Ministres
Ouagadougou, (Haute-Volta) du 20 au 28 Avril 1977

COMPTE RENDU DU CONSEIL

77122

COMITE PERMANENT INTER-ETATS DE LUTTE
CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL (CILSS)

SEPTIEME CONSEIL DES MINISTRES

Ouagadougou, 20 au 28 Avril 1977

CILSS
DOCUMENTATION

COMPTE RENDU DU CONSEIL

77122

C I L S S

SEPTIEME CONSEIL DES MINISTRES

Ouagadougou (Haute-Volta)

20 au 28 Avril 1977

COMPTE RENDU DES TRAVAUX

SOMMAIRE

Pages

PREMIERE PARTIE : DEROULEMENT DE LA REUNION

I. ORGANISATION DE LA REUNION 1

I-A - Ouverture 1

I-B - Allocution d'ouverture de S.E. Augustin WININGA, Ministre du Développement Rural de la République de Haute-Volta 1

I-C - Adoption de l'Ordre du Jour 3

II. EXAMEN DES DIFFERENTS POINTS DE L'Ordre du Jour 4

1. Examen des travaux des experts 4

2. Plan pour la seconde campagne de mobilisation de fonds et activités connexes de l'UNSO 25

3. Lieu et période du 8é Conseil des Ministres et de la 3e Conférence des Chefs d'Etats 26

4. Questions diverses 26

III. CLOTURE 27

- Recommandation - Résolutions 29
- Communiqué final 40
- Motions de Remerciements 42
- Allocution de clôture du Ministre Coordonnateur 44

DEUXIEME PARTIE : ANNEXES 46

- Nouveaux textes adoptés par le Conseil des Ministres 47

- Documents budgétaires:

  . Compte d'exécution du Budget 1976 (p.m.) .. 48
  . Budget définitif exercice 1977 (p.m.) ..... "

- Liste des Participants 49

PREMIERE PARTIE : DEROULEMENT DE LA REUNION

I. ORGANISATION DE LA REUNION

I. A - OUVERTURE :

Le 25 avril 1977, S.E. Augustin WININGA, Ministre du Développement Rural de la République de Haute-Volta, a ouvert les travaux du septième Conseil des Ministres du CILSS qui se sont déroulés à Ouagadougou, dans la Salle de Conférence de la Chambre de Commerce, où les experts se sont également réunis du 20 au 24 avril 1977.

Les travaux du septième Conseil se sont déroulés sous la présidence du Chef d'Escadron BOULAMA MANGA, Ministre du Développement Rural de la République du Niger, Coordonnateur en exercice du CILSS.

I. B - ALLOCUTION D'OUVERTURE :

Son Excellence Augustin WININGA, Ministre du Développement Rural de la République de Haute-Volta a prononcé l'allocution d'ouverture suivante :

"Permettez-moi, avant toutes choses, au nom du Chef de l'Etat, du Gouvernement et du Peuple Voltaïque tout entier, de souhaiter la bienvenue en terre voltaïque aux Ministres du Développement Rural des pays membres du CILSS, ainsi qu'aux Délégués venus à Ouagadougou pour participer à nos travaux.

Si notre accueil a pu accuser quelques imperfections, je suis sûr que votre amitié nous vaudra facilement d'être excusés, et que vous saurez ne retenir que notre sincère désir de vous voir passer un séjour aussi agréable que possible dans cette ville de Ouagadougou dont le titre de capitale du Sahel, déjà attesté par le siège du Secrétariat Exécutif ne peut qu'être davantage souligné par les assises du présent Conseil des Ministres.

Je voudrais aussi remercier leurs Excellences Messieurs les Ambassadeurs, les Représentants des Organisations Internationales et Régionales,

.../...

tous ceux en somme qui ont bien voulu répondre à notre invitation, et dont la présence ici ce soir, est un témoignage de l'intérêt qu'ils manifestent à nos pays en général et aux problèmes du Sahel en particulier.

Ce septième Conseil des Ministres du Comité Permanent Inter-Etats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel se tient à un moment de la vie de notre Organisation que l'on peut considérer comme marqué d'un signe particulier.

Tout d'abord, jamais, semble-t-il, l'intérêt pour les pays du Sahel et pour leurs problèmes, ne s'est dessiné d'une manière, je ne dis pas aussi nette, mais aussi profonde dans l'opinion internationale. La vitalité, le dynamisme du Club des Amis du Sahel qui représente une des meilleures expressions concrètes de cet intérêt, n'y sont pas sans doute étrangers. Ils auront ainsi permis de canaliser vers le Sahel un vaste courant de sympathie profonde et réelle.

La deuxième raison qui m'amène à parler de moment privilégié est le fait que notre Septième Conseil se tient un mois environ avant la réunion du Club des Amis du Sahel, prévue à OTTAWA fin mai, début juin. Nombreux sont ceux qui pensent que la réunion d'OTTAWA peut et doit constituer la réunion de l'Espoir, la rampe de lancement d'un vaste plan, ce fameux plan MARSHALL pour l'AFRIQUE, préconisé déjà en 1973, lors de la création du CILSS, et qui seul pourrait en définitive, préserver les populations de notre région, comme le soulignait le Président LAMIZANA, "de la hantise et de l'incertitude du lendemain", et de "leur préparer un avenir meilleur de progrès et de bien-être". Un plan d'envergure représente en effet la manière la plus rationnelle de s'attaquer avec succès aux maux dont nous souffrons dans leurs racines mêmes, et non pas seulement aux symptômes que l'on ne pourra guèrir que de manière occasionnelle et, sans doute aussi, superficielle.

Nous espérons que ce qui a pu paraître quelque peu ambitieux en 1973 sera perçu, à OTTAWA, comme une nécessité impérieuse en vue d'atteindre une efficacité durable. Nous aurons précisément à examiner au cours de ce Conseil, les résultats des travaux des différentes équipes qui, dans le cadre du Club des Amis du Sahel, ont préparé les éléments

.../...

devant nous permettre de passer à une phase de reconstruction rationnelle, planifiée, et de mettre en chantier des projets dont la dimension sera à la mesure des besoins ressentis par nos populations.

Il n'est pas indifférent de noter que pour mettre mieux à profit le préjugé favorable dont nous jouissons présentement, notre Organisation dispose d'une structure désormais à même d'être plus efficace. Après la réunion de NDJAMENA où nous avons adopté des décisions visant à la mise en application de la structure administrative et technique de l'exécutif de notre Comité, nous enregistrons avec satisfaction la nomination effective du Secrétaire Exécutif en la personne de Monsieur Aly CISSE.

Il nous reviendra aussi de finaliser au cours de nos travaux, les textes législatifs devant lui permettre d'être plus fonctionnel, et de manière à le mettre en position de mieux accomplir les tâches que nous lui confions.

La brume sèche qui pèse sur une partie de la région et qui a perturbé une bonne partie de nos communications aériennes devra nous rappeler en permanence et rappeler à nos amis qui est l'adversaire que nous voulons combattre.

Tout en vous renouvelant mes souhaits de bienvenue et vous remerciant de votre présence ici et de votre attention, je formule le voeu que nos débats se déroulent dans un esprit de fraternité et qu'ils soient couronnés de succès.

Vive la coopération inter-régionale".

I. C - ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR :

Le Conseil des Ministres a examiné et adopté l'ordre du jour suivant :

1. Examen des travaux des Experts ;
2. Plan pour la seconde campagne de mobilisation de fonds et activités connexes de l'UNSO ;

.../...

3. Lieu et date du 8° Conseil des Ministres et de la 3° Conférence des Chefs d'Etat du CILSS ;

4. Questions diverses.

II. EXAMEN DES DIFFERENTS POINTS DE L'ORDRE DU JOUR

1. EXAMEN DES TRAVAUX DES EXPERTS :

Du 20 au 24 avril 1977, s'est tenue la réunion des Experts du 7e Conseil des Ministres du CILSS. Deux commissions ont été constituées à savoir :

1. a - COMMISSION N° I : chargée de l'Etude de l'ensemble de textes institutionnels et financiers du Secrétariat Exécutif ;

Du jeudi 21 au dimanche 24 avril 1977, la Commission N° 1 des Experts du CILSS chargée d'examiner les questions institutionnelles et financières s'est réunie dans la Salle de Conférence de l'OPEV à Ouagadougou, autour de l'Ordre du Jour suivant :

1°/ - EXAMEN DES QUESTIONS INSTITUTIONNELLES

1.1. - Projet d'amendement à la Convention du 12 septembre 1973
1.2. - Projet de modifications au Règlement Intérieur
1.3. - Projet de modifications de la Résolution fixant l'Organisation du Secrétariat Exécutif
1.4. - Projet de modifications au Règlement financier
1.5. - Projet de Règlement du Fonds Spécial du Sahel.

2°/ - EXAMEN DES QUESTIONS BUDGETAIRES ET FINANCIERES

2.1. - Exécution du Budget 1976
2.1.1. Compte d'exécution du Budget 1976
2.1.2. Rapport du Commissaire aux Comptes
2.2. - Projet de Budget 1977 remanié.

.../...

Etaient présents :

MM. Carlos Eduard P. SILVA ..... Cap Vert
Cheickh OUEDRAOGO ..... Haute-Volta
Bata Mathias KONATE ..... Haute-Volta
Mamadou MARIKO ..... Mali
Ouédji DIALLO ..... Mali
Moulaye ABDALLAH ..... Mauritanie
Oumar BA ..... Mauritanie
Issoufou IBRAHIM ..... Niger
Sambou TOURE ..... Sénégal
Oumar COLY ..... Sénégal
Mbabikeel NGAR-YRA ..... Tchad (arrivé 22.4.77)
Issa ABBAS ALY ..... Tchad (id.)
Ali CISSE ..... CILSS
Ibrahima KONATE ..... CILSS/FAO
G. MAGAGI ..... CILSS/ONG
Keitoro MWABANYOL ..... CILSS
Malick BAYILI ..... CILSS

La Gambie n'était pas représentée.

La Commission a procédé à l'élection de son Bureau qui se compose comme suit :

- Président : MM. Oumar COLY , Sénégal
- Rapporteur : Cheickh OUEDRAOGO, Haute-Volta

Sur proposition du Président, la Commission a approuvé la méthode de travail suivante :

- Présentation des documents par le Secrétariat Exécutif du CILSS ;

- Etude détaillée des différents documents par la Commission.

.../...

1°/- EXAMEN DU PROJET D'AMENDEMENT A LA CONVENTION DU 12 SEPTEMBRE 1973

Document 7717

- Préambule (P. 1) : Compte tenu des zones climatiques qui existent dans les différents Etats membres, les experts ont remplacé l'expression "soudano-sahélienne " par "sahélienne et soudano-sahélienne", de sorte que le deuxième considérant du préambule se lit :
"considérant l'ampleur et la gravité de la sécheresse exceptionnelle qui sévit depuis plusieurs années dans les zones sahélienne et soudano-sahélienne".

- But du Comité : L'Article 3 devient :
"Le Comité a pour but :

1 - de coordonner l'ensemble des actions menées contre la sécheresse et ses conséquences au niveau de la région ;

2 - de sensibiliser la Communauté Internationale aux problèmes de la sécheresse ;

3 - de mobiliser les ressources nécessaires à la réalisation du programme défini par les Etats membres dans le cadre de la lutte contre la sécheresse et pour le développement du Sahel ;

4 - de mobiliser les ressources nécessaires au financement d'opérations dans le cadre de la coopération sous-régionale ;

5 - de réaliser des actions d'intérêt sous-régional tendant à renforcer la coopération entre les Etats membres dans leurs efforts communs de lutte contre la sécheresse ;

6 - d'aider les Etats membres et Organismes existants dans la zone à rechercher le financement de leurs programmes propres".

.../...

- Structure, fonctionnement : l'Article 8 devient :

"Dans le cadre de la politique générale définie par la Conférence des Chefs d'Etats, le Conseil des Ministres est chargé de promouvoir toutes les actions tendant à la réalisation des objectifs du Comité".

Le Conseil des Ministres fixe notamment :

- Le Règlement Intérieur du Comité
- l'Organisation du Secrétariat Exécutif
- Le Règlement applicable au Personnel
- Le Règlement Financier
- les Statuts des Institutions spécialisées du Comité.

L'Article 9 ancien a été supprimé.

L'Article 9 nouveau : chaque Etat .... à l'Ordre du jour.

L'Article 9 ancien devient Article 10 ainsi modifié :

"Le Conseil des Ministres se réunit en session ordinaire deux fois par an sur convocation de son Président qui prend le titre de Coordonnateur Régional.

Le Conseil se réunit en session extraordinaire à la demande du Coordonnateur Régional ou à la demande d'un Etat membre. Les décisions du Conseil sont prises à l'unanimité".

L'Article 10 ancien devient :

Article 11 ainsi modifié : "La Présidence du Conseil des Ministres est assurée à tour de rôle pour une période de deux ans".

Article 12 : Le Coordonnateur Régional ..... Etats Membres. Il est assisté par un Secrétariat Exécutif.

Article 12 ancien devient Article 13 : le mot "Contrôle" a été remplacé par "Autorité" ainsi que dans l'Article 13.

- Les Ressources :

Article 14 devient 15
Article 15 devient 16
Article 16 devient 17 ainsi modifié : "Il est créé un Fonds appelé Fonds Spécial du Sahel destiné au financement des opérations d'urgence ainsi qu'à la mise en oeuvre de certaines mesures intéressant les Etats membres.

Le Règlement du Fonds est établi par le Conseil des Ministres".

.../...

A D H E S I O N

Article 17 devient 18 : l'expression "soudano-sahélienne" y est remplacée par "sahélienne et soudano-sahélienne".

Article 18 devient 19 et est formulé comme suit :

"Les demandes d'adhésion sont introduites auprès du Comité par une requête officielle adressée au Coordonnateur Régional".

2ème alinéa : sans changement.

REVISIONS-RATIFICATIONS

Article 19 devient 20 : sans changement
Article 20 devient 21 : sans changement
Article 21 devient 22 : sans changement

L'innovation fondamentale de ce projet par rapport à la Convention de Ouagadougou du 12 septembre 1973, résulte de son Article 4, instituant un Secrétariat Exécutif qui, sous l'autorité du Coordonnateur Régional est l'organe d'exécution du Comité.

2°/ PROJET DE MODIFICATIONS AU REGLEMENT INTERIEUR

- Le Conseil des Ministres

Le premier visa a été adopté sans changement.
Le deuxième visa a été supprimé.

ARTICLE 2 : l'expression "Personnalité Civile" a été remplacée par "Personnalité Juridique".

- TITRE II : Du Conseil des Ministres

ARTICLE 6 : a été complété par l'expression "à la demande du Coordonnateur Régional".

ARTICLE 7 : modifié.
Le deuxième tiret se lit comme suit :"L'état d'exécution des projets et programmes".

ARTICLE 10 : modifié se lit : "Les frais de déplacements et de séjour d'un Ministre et de deux Experts par Etat membre sont à la charge du Comité.

.../...

- TITRE IV : Du Secrétariat Exécutif

ARTICLE 13

b : devient "de préparer en collaboration avec les services nationaux, les projets et programmes de lutte contre la sécheresse et de développement du Sahel" ;

d : devient "de préparer en collaboration avec les services nationaux les dossiers de préinvestissement et d'investissement ayant pour but la réhabilitation des zones sinistrées ;

g : devient "contribuer au bon fonctionnement des institutions (centres, instituts, services spécialisés) et d'en coordonner les activités".

ARTICLE 14

Le 3ème alinéa du A est supprimé.
Le 5ème alinéa est complété par l'expression : "au niveau de chaque Etat membre".
Le 7ème alinéa devient : "de définir une politique tendant à assurer de façon permanente l'approvisionnement en eau des populations et du bétail".
Le 3ème alinéa du B se lit : "de mettre en oeuvre un programme d'étude et d'utilisation des pâturages et des ressources en eau dans la zone sahélienne et soudano-sahélienne".
Au 5ème alinéa, le mot "saharisation" est remplacé par le mot "désertification" jugé plus heureux par la Commission.

Le dernier alinéa est supprimé.

Dans le souci d'assurer une continuité dans le bon fonctionnement du Comité en l'absence du Secrétaire Exécutif un Article 17 nouveau ainsi libellé a été adopté par la Commission.

"Dans le cadre des attributions qui lui sont dévolues par le Titre IV du présent Règlement Intérieur, le Secrétaire Exécutif peut déléguer des pouvoirs à un de ses collaborateurs".

L'ancien Article 17 devient l'Article 18.

.../...

Du Budget du Comité

Afin de parer aux inconvénients d'un retard dans la mise en place du Budget, l'Article 21 devient : "Tout retard dans la mise en place du budget doit être porté à la connaissance du Président en exercice de la Conférence des Chefs d'Etats qui donne le cas échéant toutes les instructions utiles au Coordonnateur Régional pour prendre les mesures nécessaires au bon fonctionnement du Comité".

L'Article 23 nouveau stipule : "la Comptabilité du Comité est assurée par un Agent comptable nommé par le Conseil des Ministres sur proposition du Coordonnateur Régional".

L'Article 24 devient : "les comptes-rendus par l'Agent comptable sont vérifiés par un Commissaire aux Comptes désigné chaque année par le Coordonnateur Régional après avis du Conseil des Ministres. Le Commissaire aux Comptes ne peut être ressortissant des Etats dont sont orginaires l'Ordonnateur et l'Agent comptable".

Organisation du Secrétariat Exécutif

Article 1er

L'Article 1er est complété par un cinquièmement prévoyant l'Agent comptable.

Article 2 devient :

"La Division des projets et programmes est chargée :

- avec la collaboration des services nationaux et éventuellement des aides extérieures de procéder aux enquêtes et études et de préparer les dossiers des projets et programmes ;
- de la coordination et de la mise au point permanente de l'état d'avancement des programmes et projets approuvés ou décidés par le Comité permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel ;
- de la coordination des actions du Comité avec celles des organismes régionaux et sous-régionaux".

Article 4 : à l'alinéa 3 au lieu de "participant à la lutte contre la sécheresse : lire "qui s'intéressent aux problèmes du Sahel".

.../...

L'Article 6 nouveau définit de façon précise les attributions du recouvrement des recettes, du paiement des dépenses de l'organisation, et d'assurer la tenue de la comptabilité en deniers et en matières.

Du Règlement Financier

L'Article 4 est complété par un dernier alinéa ainsi libellé :

"Au cas où le budget n'est pas approuvé à l'ouverture de l'exercice concerné, les opérations de dépenses sont temporairement effectuées par douzième successifs sur la base de l'exercice précédent".

L'Article 5 est ainsi complété : "Lorsque le retard dans le versement des cotisations des Etats est de nature à entraver la bonne marche de l'organisation, une autorisation exceptionnelle peut être donnée par le Coordonnateur Régional au Secrétaire Exécutif pour prélever sur le Fonds Spécial des sommes qui ne peuvent en aucun cas excéder 25 % du montant global du Budget. Le Coordonnateur Régional en informe les Etats concernés et en rend compte au Conseil des Ministres le plus proche".

Cette dernière disposition a l'avantage de permettre à l'organisation de faire éventuellement face à de graves difficultés de trésorerie en garantissant cependant que le Fonds Spécial reste affecté à sa véritable vocation, c'est-à-dire, fondamentalement au financement des opérations d'urgence.

Du Règlement du Fonds Spécial

Article 2

Afin de garantir au Fonds son caractère spécial, et d'éviter toute confusion de nature avec les cotisations des Etats membres, la Commission a adopté la formulation suivante du 1er alinéa de l'Article 2. : "Les contributions exceptionnelles des Etats membres" au lieu de "Les contributions des Etats membres".

.../...

Article 5

Le deuxième alinéa devient "Les arrangements bancaires et financiers y compris les termes de garantie, de remboursement, d'intérêts et de gestion des emprunts, sont négociés après autorisation du Conseil des Ministres, par le Coordonnateur Régional avec les banques et les institutions financières prises individuellement.

Les amendements aux Conventions sont négociés dans les mêmes conditions".

Article 19 :

Estimant que les organismes donateurs ainsi que les bailleurs de fonds ne peuvent sous le prétexte de leur intervention s'ériger en organe de contrôle mais reçoivent s'ils le souhaitent tous renseignements qu'ils estiment utiles, la Commission a adopté l'Article 19 dans sa formulation suivante :

"Les pays donateurs ainsi que les bailleurs de fonds peuvent recevoir tous les renseignements qu'ils estiment utiles, et ce dans les conditions spécifiées aux accords de subvention ou de prêt".

Exécution du Budget 1976

La Commission a adopté le Rapport du Commissaire aux Comptes et propose au Conseil des Ministres de donner quitus au Comptable en souhaitant cependant qu'à l'avenir, le Commissaire aux comptes assiste aux travaux des experts et des Ministres afin que ceux-ci puissent éventuellement lui poser des questions ou demander des explications.

S'agissant des justifications des indemnités de mission, la Commission souhaite que les ordres de mission soient désormais dûment visés au départ et à l'arrivée, les billets d'avion ne pouvant à eux seuls justifier l'accomplissement d'une mission.

La Commission attire l'attention du Conseil des Ministres sur la grave situation créée par le versement tardif des cotisations et souhaite que des mesures soient prises pour que ne soit pas entravé le bon fonctionnement du Secrétariat Exécutif surtout à un moment où celui-ci aborde des tâches de plus en plus nombreuses et complexes.

.../...

Projet du Budget 1977 remanié

La Commission a formulé à propos du Budget de l'exercice 1977, un certain nombre de propositions qui font l'objet de la note annexée au présent Rapport.

1.b COMMISSION N° II chargée de l'examen des résultats des travaux de l'Equipe de Synthèse du Groupe de Travail du Club du Sahel et du projet de l'ordre du jour de la 2° Assemblée Générale du Club prévue à OTTAWA (Canada) du 25 mai au 2 juin 1977.

RAPPORT DES TRAVAUX DE LA COMMISSION II

Le projet d'Ordre du Jour a été amendé dans le sens d'une autre chronologie ceci étant dû au fait que les documents indispensables pour l'examen du point 2 n'étaient pas encore prêts.

Quant au point 1, les participants demandent une matinée pour son examen. Les pays qui auraient des amendements à formuler le feront par écrit.

DOCUMENTATION

L'Ordre du Jour définitif est donc le suivant :

1/ - L'avenir des Equipes de Travail
2/ - Echange de points de vue sur la gestion des projets et programmes
3/ - Projet d'Ordre du Jour pour la réunion d'OTTAWA
4/ - Examen des travaux des Equipes sectorielles
5/ - Examen du Rapport général de Synthèse.

L'AVENIR DES EQUIPES DE TRAVAIL

Après neuf mois de travail du Groupe, on a pu faire les constatations suivantes :

a) En très peu de temps, les Equipes ont rassemblé une masse de données extrêmement utiles pour le présent et l'avenir.

b) Le travail entrepris a permis d'harmoniser ou d'amorcer l'harmonisation des points de vue de responsables sahéliens sur des sujets d'une importance capitale.

c) Les Equipes ont non seulement tracer les grandes lignes d'actions mais également elles ont élaboré des projets et programmes concrets pour l'action immédiate.

d) Durant cette période, les Equipes ont rassemblé un grand nombre de compétences sahéliennes et non sahéliennes. Tous les participants ont bénéficié de cet échange.

.../...

e) Toutes les Equipes ont apprécié cette méthode de travail et souhaitent poursuivre, d'autant plus que certaines Equipes ont encore des tâches devant être achevées dans l'immédiat.

Il ressort des discussions qui ont suivi, le souci majeur de ne pas arrêter le travail au stade actuel. Un accord général souligne que la phase de mise en oeuvre qui va probablement faire suite à la réunion d'OTTAWA exige une réalisation plus importante des énergies et des cerveaux.

En conséquence, les Equipes de travail doivent demeurer avec quelques aménagements. Ces aménagements ont été préconisés par souci d'efficacité, d'économie financière et de temps.

1/ - Les Equipes seront maintenues de façon informelle ; seuls l'Animateur et le Rapporteur seront nommément désignés.

2/ - L'Animateur restera un responsable sahélien, expert dans le domaine concerné. Il devra obtenir de son Administration suffisamment de disponibilité pour remplir efficacement sa mission.

3/ - Le Rapporteur sera un expert dans le domaine concerné choisi autant que possible parmi le personnel technique du Secrétariat Exécutif du CILSS dont le bureau des projets et programmes devra être renforcé en conséquence.

Le Rapporteur sera en relation constante avec l'Animateur ; il échangera le maximum d'informations avec les autres membres de l'Equipe.

Les Rapporteurs étant basés au CILSS et dépendant uniquement de lui pourront consacrer tout leur temps à la mission qui leur est ainsi confiée. Cela facilitera également la coordination et l'harmonisation des travaux de l'Equipe avec ceux des autres Equipes.

Les Rapporteurs ne prendront aucune décision sans en référer aux Animateurs responsables des Equipes.

4/ - Les autres membres seront des experts sahéliens et non sahéliens expressément désignés par leurs Administrations et en fonction de leur compétence. Il sera fait appel à ces membres pour servir de consultants et pour participer à des rencontres restreintes ou plus élargies selon les sujets à traiter.

En dehors des sessions, les membres pourront faire toutes suggestions qu'ils jugeront utiles aux Rapporteurs.

.../...

5. Dans le souci de réduire le coût de cette nouvelle méthode de travail et pour ne pas se heurter au problème de manque d'experts, la Commission recommande l'intégration des fonctions de certaines Equipes Horizontales à celles des Equipes Verticales cela d'autant plus que l'objectif de ces premières se retrouve à tous les stades dans les secondes.

- Par souci de cohérence et d'efficacité certaines Equipes seront regroupées.
- En rasion de leur caractère vraiment spécifique, les Equipes Ecologie Environnement et Ressources Humaines seront maintenues.
- En résumé il est proposé les cinq Equipes suivantes :
  a) Equipe de production végétale regroupant les anciennes Equipes cultures sèches, cultures irriguées, protection des cultures et des récoltes.
  b) Elevage
  c) Pêche
  d) Ecologie
  e) Ressources Humaines.

Cependant, la Commission considère que les Equipes actuelles devront mener à terme les travaux engagés.

6. La Commission recommande l'institutionnalisation de Comités nationaux CILSS dans les pays où cela n'est pas encore fait, pour suivre l'exécution des programmes, formuler des nouveaux projets. Le CILSS devra, autant que faire se peut, appuyer ces Comités pour renforcer leur efficacité.

7. Les Equipes étant communes aux Sahéliens et aux pays donateurs membres du Club, l'organisation définitive et les moyens à mettre en place pour ces Equipes devront faire l'objet d'une concertation entre le CILSS et le Secrétariat du Club afin de les rendre pleinement opérationnelles.

ECHANGE DE POINTS DE VUE SUR LA GESTION DES PROJETS ET PROGRAMMES

Après les travaux des Equipes, un certain nombre de grands programmes de développement vont être mis en place. Ces programmes de par leur ampleur vont nécessiter :

a) un grand nombre d'experts très compétents, donc nécessitant une assistance technique étrangère ne serait-ce que dans la première phase.

b) un volume de financement important non seulement en investissements mais également en charges reccurentes que les Etats ne pourront prendre à leur compte que progressivement.

c) une Administration étoffée et soutenue pour servir de lien efficace entre les bénéficiaires et les sources de financement. En prévision de la mise en place de ces programmes dont celui relatif à la Protection des Végétaux, le Secrétariat du Club a engagé un expert pour faire la situation des grands programmes en cours et proposer un modèle de gestion.

En attendant les résultats de cette mission, il paraît nécessaire que les responsables sahéliens réfléchissent sur les principes généraux qui devront régir la gestion de ces programmes.

Bien que partageant ce souci, la Commission estime que le modèle proposé, qui s'inspire de celui de l'AGRHYMET ne saurait être retenu pour plusieurs raisons :

- d'abord, le cas AGRHYMET est bien spécifique et d'un contexte qui, aujourd'hui, n'est plus le même ;
- ensuite, la nature des projets et programmes actuels, leur complexité et leur diversité recommandent beaucoup de prudence et de réflexion. Il faut éviter de nous enfermer dans un modèle qui n'a pas encore fait ses preuves ou qui se révèlerait trop rigide.
- dans la mesure où une étude sur ce problème est en cours, la prudence recommande d'attendre les résultats de celle-ci.

En conclusion, la Commission :

- recommande le renforcement des structures nationales et régionales sahéliennes. Elles doivent être pleinement responsables, même en présence de structures extra-nationales.
- attire l'attention du Conseil des Ministres sur l'importance de ces problèmes de gestion en particulier sur l'ampleur des besoins financiers et en personnel qualifié.
- recommande l'utilisation optimale des organisations régionales existantes qui devraient être renforcées à l'occasion.

Le Sahel devant se préparer à assumer toutes ses responsabilités, les sources de financement et les Agences extérieures d'exécution devront s'engager à contribuer à la mise en place des structures de gestion appropriées.

PROJET D'ORDRE DU JOUR POUR LA REUNION D'OTTAWA

Ce point de l'Ordre du Jour a soulevé peu de discussions. La seule modification proposée a été la précision au paragraphe 1 du point B. "Proposition de stratégie de développement". Lire désormais "Proposition d'éléments de stratégie de développement".

Le Secrétariat a eu à fournir des éclaircissements sur un certain nombre de points de l'Ordre du Jour et en particulier pour ce qui concerne l'état actuel du Projet Régional de l'Institut du Sahel.

A ce sujet, un document est en préparation pour être présenté à OTTAWA.

Ce document fera état :

- du support institutionnel nécessaire au démarrage de l'Institut ;
- de la mise en place d'un réseau régional de documentation scientifique et technique ;
- et de l'inventaire analytique des institutions nationales et régionales de recherche qui auront à collaborer avec l'Institut.

Concernant la rencontre d'OTTAWA, la Commission suggère qu'il soit demandé des précisions sur le mécanisme par lequel le Club va contribuer efficacement à la réalisation des objectifs de développement ainsi définis.

Il a été porté à la connaissance de la réunion que l'OUA ne figure pas sur la liste des Invités à OTTAWA. Le Secrétariat du CILSS en a pris bonne note et compte y remédier.

EXAMEN DES TRAVAUX DES EQUIPES SECTORIELLES

- Les travaux ont été examinés suivant la liste établie par l'Ordre du Jour.
- Chaque Délégation a fait ses observations oralement mais devra les remettre par écrit au Secrétariat Exécutif du CILSS pour qu'il en tiemne compte dans le Rapport final.
- Chaque Equipe a présenté sommairement ses travaux. La dernière réunion de Synthèse ayant déjà examiné les mêmes travaux, seuls quelques détails, rappels et compléments de projets ont donné lieu à des interventions.

A. CULTURES SECHES

Le dossier distribué devra être finalisé conformément aux observations faites lors de la dernière Réunion de l'Equipe.

Des missions pour la finalisation des projets ont été recommandées pour le Sénégal, la Mauritanie et la Haute-Volta. Ce travail devra être terminé pour être présenté à OTTAWA.

Concernant la mise en valeur des terres nouvelles, la Commission recommande aux Etats de faire parvenir au Secrétariat du CILSS leurs observations afin que le Rapport général de l'Equipe soit complet avant OTTAWA.

B. CULTURES IRRIGUEES

D'une façon générale, les travaux de cette Equipe ne sont pas achevés. Les fiches complètes des projets ne sont disponibles que pour trois pays. L'Equipe et le Secrétariat doivent prendre des dispositions pour achever les fiches pour les quatre autres pays et les joindre au Rapport d'ensemble.

Les programmes d'aménagement pour les grands bassins fluviaux ont été pris en considération dans l'élaboration des éléments de stratégie et seront présentés à OTTAWA par les responsables des Organisations chargées de leur mise en oeuvre.

Le volet "Hydraulique Villageoise et Pastorale" n'ayant pas été examiné par l'Equipe elle-même, la Commission n'en a pas pris connaissance. Elle recommande que l'Equipe obtienne des Etats l'accord sur les projets proposés afin que ce volet soit mis au Rapport général.

C. PROTECTION DES CULTURES ET RECOLTES

Après la présentation du programme :

- Etant donné l'importance des pesticides dans le programme, la Commission recommande que soit poursuivi le projet CILSS/R.F/808 relatif à la formulation sur place des pesticides.
- Pour atteindre une plus grande efficacité dans l'exécution du programme, la Commission recommande le renforcement des structures nationales et régionales d'exécution.

- Quant à la gestion de ce programme, elle doit revenir à une organisation sahélienne. La Commission recommande que le Secrétariat du CILSS, l'Institut du Sahel, l'OCLALAV et l'OICMA se concertent afin de proposer dans les meilleurs délais une formule de prise en charge de la gestion de ce programme.

Etant donné l'urgence de la question et la disponibilité actuelle des sources de financement, la Commission propose que provisoirement, la FAO joue le rôle d'agence d'exécution sous la responsabilité du CILSS.

D. ELEVAGE

Le rapport n'a pas fait l'objet de commentaires particuliers. Il est à noter qu'une mission multidisciplinaire devra préparer un dossier spécial pour la Mauritanie avant le 18 Mai 1977.

E. PECHE

Après la présentation, des projets complémentaires et des modifications de détails ont été apportés.

F. ECOLOGIE

Il est à noter que cette Equipe s'est penchée essentiellement sur le problème forestier. Elle propose à ce sujet un programme intitulé "Reboisement et Lutte contre la Désertification".

Après la réunion d'OTTAWA, une mission conjointe Pays-Sahéliens/Pays Donateurs devra préciser le contenu du programme ainsi que les structures de gestion aux niveaux national et régional.

G. PRIX, COMMERCIALISATION, STOCKAGE

Cette Equipe est à sa 2° phase, la première phase ayant consisté en une étude "diagnostic" qui a permis de faire les recommandations suivantes :

1°-Concernant la politique des Prix

- la décision d'une politique d'élévation systématique des prix d'achat au producteur, doit être impérativement précédée de la prise en considération de plusieurs facteurs, notamment :
- ceux permettant d'obtenir une augmentation du revenu par le seul développement de la productivité ;
- l'utilisation combinée de la hausse des prix et d'améliorations structurelles visant à l'augmentation de la productivité ;
- la réalisation d'interventions étatiques en milieu rural telles que routes ou pistes ou autres investissements permettant de réduire les frais d'approche de la commercialisation.

Dans l'état actuel des connaissances, il n'est pas possible de fournir plus de recommandations en matière de politique des prix sans que soient entreprises préalablement plusieurs études jugées fondamentalement indispensables ;

- repercursion d'une politique de hauts prix des céréales sur les consommateurs urbains et ruraux (par catégories de revenus) ;
- évaluation des prix de revient des différentes cultures à divers niveaux de technicité dans le but de rechercher les relations indispensables à la fixation de prix équilibrés entre les diverses péculations agricoles ;
- influence d'une politique de hausse des prix d'achat dans l'économie des exploitations en fonction de leurs tailles (connaissance de la répartition du revenu à ce niveau-typologie des exploitations) ;
- enquêtes de consommation alimentaire pour évaluer les perspectives de consommation par genre de produits (riz, sorgho, mil,maïs, produits fabriqués à partir des céréales locales disponibles) ;
- opportunité d'une stabilisation intra-annuelle des prix des céréales à la consommation en vue d'éviter des fluctuations saisonnières de prix trop importantes ;
- marché et circuits traditionnels des céréales ;
- stockage au niveau villageois.

L'Equipe de travail recommande également que les Etats sahéliens à situation céréalière excédentaire prennent rapidement des initiatives visant à exporter en priorité dans les Etats sahéliens déficitaires leurs excédents. Une organisation structurelle interétats de concertation serait utile à instaurer.

2°) Concernant la Commercialisation

Dans l'immédiat, il faut sauvegarder les intérêts des producteurs et avoir pour objectif de prendre les mesures leur permettant, dans un futur souhaité le plus proche possible, de s'organiser afin d'assurer eux-mêmes la gestion des structures leur apparaissant les plus aptes à la sauvegarde de leurs intérêts.

Pour parvenir à cet objectif, il convient d'utiliser les structures étatiques existantes ainsi que les opérations et sociétés régionales de développement en leur donnant tous les moyens humains, financiers et matériels possibles pour leur intervention dans la commercialisation des

céréales. Considérant que cette situation ne pourra pas être généralisée en totalité dans l'immédiat, il est proposé d'intéresser autant que faire se peut, le secteur commercial privé aux opérations de commercialisation en lui octroyant une place déterminée par des règles adéquates qui lui permettent enfin de réaliser "le meilleur service au meilleur prix".

3°) Concernant le Stockage : trois projets nationaux sont à inscrire en attendant l'étude complète.

H. TRANSPORTS

La Commission recommande que l'Equipe présente à OTTAWA des propositions relatives aux programmes d'entretien et de réhabilitation, les parties du programme déjà élaborées pourront servir d'exemple.

Concernant le projet RAF/401, la Commission déplore le manque d'informations détaillées sur le financement de l'UNSO. Elle demande que l'UNSO présente au Conseil des Ministres la situation financière le plus clairement possible et prépare en conséquence des fiches de demandes de financement complémentaire à présenter par l'Equipe à OTTAWA.

Quant au schéma directeur des Transports au Sahel, qui n'est même pas à sa phase d'étude, la Commission reconnaît son importance fondamentale et elle estime qu'il peut être présenté à OTTAWA comme projet de seconde priorité.

Le cas du Cap Vert a retenu l'attention de la Commission qui recommande que l'Equipe prenne en considération les projets présentés par ce pays.

I. TECHNOLOGIE

L'Equipe ayant démarré ses travaux avec retard, elle n'a pu faire de propositions concrètes. Elle en fera après la prochaine réunion prévue en mai et dont les résultats seront communiqués à OTTAWA.

La Commission recommande que l'Equipe organise des missions de formulation de projets pour tous les pays membres.

J. RESSOURCES HUMAINES

La présentation des travaux de cette Equipe a rencontré l'assentiment de la Commission. En ce qui concerne le volet "Santé", la Commission recommande que les moyens complémentaires soient accordés au programme Onchocerchose actuel pour lui permettre d'embrasser la rive gauche du Fleuve Niger, le Bassin du Fleuve Sénégal et d'étendre l'action partout où sévit le fléau.

Elle attire l'attention sur les grandes endémies et les grandes épidémies telles que le "Ver de Guinée" et la Méningite qui compromettent la santé de l'Homme Sahélien.

La liste des projets et programmes de première génération est jointe en annexe.

EXAMEN DU RAPPORT GENERAL DE SYNTHESE

Les principales discussions ont porté sur :

- l'objectif d'autosuffisance alimentaire dans le Sahel ;
- la dichotonomie cultures de rente/cultures vivrières et cultures sèches/cultures irriguées ;
- l'amélioration de la productivité ;
- les critères de sélection des projets.

L'OBJECTIF D'AUTOSUFFISANCE ALIMENTAIRE DANS LE SAHEL

Sur ce point, le Rapport présenté fait ressortir trois aspects :

a) le caractère absolu ou non de l'autosuffisance alimentaire du Sahel;
b) l'unicité ou non de cet objectif dans le cadre du développement du Sahel ;
c) le niveau (national ou régional) auquel l'autosuffisance pourra être réalisé.

Sur les deux derniers aspects le point de vue de la Commission diffère de peu de celui qui est exprimé dans le Rapport.

Par contre, concernant le premier aspect qui évoque des alternatives par lesquelles cet objectif peut être atteint, la Commission rappelle que l'autosuffisance alimentaire est bien l'objectif prioritaire des Etats Sahéliens. Cela a été clairement formulé dans le mandat du Groupe de Travail et reprécisé par le Ministre Coordonnateur.

Tout en admettant l'existence d'alternatives pour atteindre l'autosuffisance alimentaire, la Commission considère que la voie choisie par nos pays est la meilleure pour le Sahel. Cette voie consiste à mettre en oeuvre dans les meilleurs délais, le maximum possible de projets de production vivrière afin de satisfaire les besoins même en période de sécheresse. Considérant par ailleurs les potentialités physiques du Sahel, cela est objectivement réalisable à terme.

LA DICHOTOMIE CULTURES DE RENTE/CULTURES VIVRIERES

En considérant le développement agricole actuel de nos pays et l'objectif d'autosuffisance alimentaire qui requiert un effort particulier pour les cultures vivrières, on est tenté de conclure à une dichotomie entre les cultures de rente et les cultures vivrières.

Cette dichotomie n'est qu'apparente. D'une part, parce que dans l'économie de nos pays, ces cultures sont intimement liées, d'autre part, parce qu'un effort important consacré aux cultures vivrières pourrait en faire des cultures de rente dans l'avenir.

LA DICHOTOMIE CULTURES SECHES/CULTURES IRRIGUEES

Pour la réalisation de l'autosuffisance alimentaire, le Sahel comptera longtemps encore sur les cultures sèches.

En raison du caractère aléatoire de ces cultures, il paraît nécessaire que le rapport affirme que les cultures irriguées sont indispensables pour garantir dans l'avenir une sécurité alimentaire en période de sécheresse et par ailleurs pour fournir en temps normal des produits fondamentaux tels que le riz, le blé et le sucre qui ne sont obtenus au Sahel que sous irrigation.

Ces raisons nous obligent à engager immédiatement des actions concrètes dans ce domaine, d'autant plus que les programmes d'irrigation requièrent un délai de préparation plus long.

AMELIORATION DE LA PRODUCTIVITE

Parmi les facteurs d'amélioration de la productivité, certains n'ont pas reçu l'attention voulue tels la fumure organique et le Crédit Agricole Rural. La Commission recommande donc que l'accent soit mis sur ces aspects.

CRITERES DE SELECTION DES PROJETS

Il est entendu que les projets de développement du Sahel ne devront pas être jugés selon des critères rigides tels que la rentabilité financière ou économique, etc...Il existe d'autres critères, pas toujours quantifiables mais qui revêtent un caractère fondamental pour nos pays. Notamment en ce qui concerne les projets de 1ère génération qui conditionnent le démarrage, ces critères doivent nécessairement être beaucoup plus souples.

En plus des critères liés aux objectifs principaux du Sahel, la Commission insiste sur l'importance des autres critères qui sont :

- l'acceptabilité du projet par les populations concernées ;
- les effets d'entraînement du projet et les effets multiplicateurs des investissements prévus ;
- l'incidence sur la balance des paiements ;
- la réduction des inégalités sociales ;
- la réduction des inégalités régionales.

CONSIDERATIONS GENERALES

Le projet de Rapport n'évoque pas le problème des structures d'accueil des projets, la formation des cadres, l'hydraulique villageoise et pastorale. Des chapitres spécifiques devront traiter de ces problèmes. Il a été demandé à l'auteur de réexaminer certaines expressions (ressources limitées du Sahel, option sur l'importation alimentaire et la spécialisation des Etats, délai de mise en oeuvre des projets d'irrigation, etc...)

Les modifications relatives aux chiffres, projets, etc...intervenues au cours des derniers travaux des Equipes et Experts seront portées à la connaissance du Consultant.

Le Conseil a marqué son accord sur les travaux des deux commissions et a apprécié la qualité de travail fournie par les différents groupes de Travail du Club.

2. PLAN POUR LA SECONDE CAMPAGNE DE MOBILISATION DE FONDS ET ACTIVITES CONNEXES DE L'UNSO

Pour l'examen de ce point de l'ordre du jour, les Ministres ont eu un entretien à huis clos avec M. Galal Magdi, Directeur de l'UNSO assisté de M. Placktor, Chef du Bureau UNSO de Ouagadougou.

L'entretien a porté sur :

- le Fonds d'affectation spéciale
- l'exécution des projets financés sur ressources UNSO.

a) Concernant le Fonds d'affectation spéciale, les Ministres ont déploré la lenteur de la procédure de déblocage des ressources de ce Fonds et ont souhaité qu'une nouvelle formule tenant compte de la situation particulière des pays sahéliens soit trouvée afin que l'exécution des projets puisse être accélérée. Les Minitres ont demandé des informations sur les intérêts que doivent normalement rapporter les ressources ainsi mobilisées.

Ils ont insisté sur le fait que les fonds collectés globalement au titre du Fonds d'affectation spéciale ne devaient en aucun cas être affectés de façon unilatérale, et qu'ils devaient être répartis par les Ministres du CILSS selon des critères susceptibles de renforcer la solidarité entre les Etats membres de l'organisation ;

b) s'agissant de l'exécution des projets et programmes du CILSS, les Ministres ont demandé que des dispositions soient prises pour que les institutions sahéliennes assument désormais cette responsabilité.
Le Directeur de l'UNSO, après avoir donné des informations sur les modalités d'intervention de l'UNSO a souligné que le bureau des Nations Unies pour le Sahel s'efforçait chaque fois que cela était possible de répondre aux préoccupations exprimées, mais qu'il était lié par les règlements du système des Nations Unies. Il a promis de recueillir les renseignements demandés au sujet des intérêts sur les fonds collectés et de communiquer ces renseignements au CILSS.

Bonjour à tous.

Ce soir, nous allons parler de la [illegible]

Pour [illegible], nous devons :

- [illegible]
- [illegible]

[illegible]

Pour assouplir et accélérer les procédures et permettre l'exécution rapide des projets financés sur ressources UNSO, les Ministres ont donc décidé de saisir de la question directement le Secrétaire Général des Nations Unies aussitôt après la deuxième Conférence du Club du Sahel prévue à OTTAWA (Canada) du 30 mai au 1er juin 1977. Ils ont décidé également de renvoyer à plus tard l'examen de la question de lancement par l'UNSO d'une nouvelle campagne de mobilisation de fonds.

*

* *

III. LIEU ET DATE DU 8e CONSEIL DES MINISTRES ET DE LA 3e CONFERENCE DES CHEFS D'ETATS

Le Conseil a décidé que le 8e Conseil des Ministres aura lieu à BANJUL (Gambie) dans la première semaine de décembre 1977, suivi aussitôt après de la 3e Conférence des Chefs d'Etats.

IV. QUESTIONS DIVERSES

a) Candidature du CILSS en tant qu'organisme ayant statut consultatif auprès de la CNUCED

La CNUCED avait proposé que le CILSS soumette sa candidature au Conseil du Commerce et du Développement en tant qu'organisme intergouvernemental ayant statut consultatif.

Les Ministres ont estimé que cette candidature n'était pas opportune.

b) Demande de subvention présentée par l'OCLALAV pour l'exercice 1977

La situation financière du CILSS ne permet pas à l'Organisation d'accorder une subvention à l'OCLALAV en 1977.

c) L'attention des Ministres ayant été attirée sur les agissements malhonnêtes de certains individus qui sous le prétexte d'aider les personnes victimes de la sécheresse, collectent, très souvent à des fins personnelles, des fonds et divers biens matériels (produits alimentaires, médicaments, véhicules, matériel agricole, etc), le Conseil a décidé de diffuser un communiqué pour mettre l'opinion publique en garde contre de telles pratiques. Dans le gigantesque combat qu'il a engagé contre la sécheresse, le CILSS accepte la participation de toutes les bonnes volontés. Mais il n'a délégué à personne le pouvoir de parler à son nom et de collecter des fonds en son nom.

III. CLOTURE

- RECOMMANDATION
- RESOLUTIONS
- COMMUNIQUE FINAL
- MOTION DE REMERCIEMENTS
- MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FELICITATIONS

R E C O M M A N D A T I O N

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni en session ordinaire du 25 au 28 avril 1977 à Ouagadougou

VU la Convention du 12 septembre 1973 portant création du Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

Après examen approfondi des propositions de modifications à ladite Convention présentées par le Coordonnateur Régional

RECOMMANDE à la prochaine Conférence des Chefs d'Etat d'approuver le projet de Convention amendée, annexé à la présente recommandation.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° 1/CILSS/7

Le Conseil des Ministres du CILSS, réuni en session ordinaire du 25 au 28 avril 1977 à Ouagadougou.

Vu la Convention portant création du Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel,

Vu la résolution N° 4/CILSS/73 portant adoption du Règlement Intérieur

Après examen des projets de modifications audit Règlement Intérieur

ADOPTE le nouveau Règlement Intérieur annexé à la présente résolution.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° 2/CM/7

Le Conseil des Ministres du CILSS, réuni en session ordinaire du 25 au 28 avril 1977 à Ouagadougou,

Vu la Convention portant création du Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel,

Vu la résolution N° 7/CILSS/73 du 19 décembre 1973 portant approbation du schéma d'organisation du CILSS

Vu le Règlement Intérieur

Après examen du projet d'organisation du Secrétariat Exécutif, présenté par le Coordonnateur Régional ;

ADOPTE l'organisation du Secrétariat Exécutif annexée à la présente résolution.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° 3/CM/7

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni en session ordinaire à Ouagadougou du 25 au 28 avril 1977 ;

Considérant la Convention portant création du CILSS et fixant les Statuts de l'Organisation ;

Considérant le Règlement Intérieur du 19 décembre 1973, modifié le 28 avril 1977 ;

Après une étude approfondie des modifications proposées par le Coordonnateur Régional, au Règlement Financier adopté le 19 décembre 1973 ;

ADOPTE le nouveau Règlement Financier annexé à la présente Résolution

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° 4/CM/7
FIXANT LE REGLEMENT DU FONDS SPECIAL DU SAHEL

Le Conseil des Ministres du CILSS, réuni en sa 7ème session ordinaire du 25 au 28 avril 1977 à Ouagadougou,

Considérant la Convention portant création du CILSS, notamment en son Article 16

Vu le Règlement Intérieur

Après un examen approfondi du projet de Règlement du Fonds Spécial du Sahel présenté par le Coordonnateur Régional,

ADOPTE le Règlement du Fonds Spécial du Sahel annexé à la présente Résolution.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° 5/CM/7

Le Conseil des Ministres du CILSS, réuni en session ordinaire du 25 au 28 avril 1977 à Ouagadougou

Après examen du rapport du commissaire aux comptes sur l'exécution du budget 1976

DONNE QUITUS au Comptable pour cet exercice budgétaire.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° 6/CM/7

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni en session ordinaire du 25 au 28 avril 1977 à Ouagadougou

Vu la Convention portant création du Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

Vu le Règlement Intérieur

Vu le Statut du Personnel

ADOPTE : les modifications à la grille des salaires des cadres supérieurs du CILSS, annexées à la présente Résolution.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° 7/CM/7

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni en session ordinaire du 25 au 28 avril 1977 à Ouagadougou

Vu la Convention portant création du Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel

DECIDE : de la création d'un Fonds de réserve qui sera alimenté par les excédents budgétaires.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° 8/CM/7

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni en session ordinaire du 25 au 28 avril 1977 à Ouagadougou

Après avoir pris connaissance des résultats des travaux du Groupe de Travail du Club des Amis du Sahel,

et notamment du rapport général de synthèse,

Réaffirme que l'auto-suffisance alimentaire est bien l'objectif prioritaire des pays du Sahel ;

Cet objectif peut être raisonnablement réalisé à terme eu égards aux potentialités physiques et humaines du Sahel.

Félicite le Groupe de Travail, en particulier le Secrétariat du Club pour cet important travail de synthèse.

Adopte le rapport général de synthèse amendé.

Donne mandat au Coordonnateur Régional pour le présenter à la seconde réunion du Club des Amis du Sahel.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° 9/CM/7

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni en session ordinaire du 25 au 28 avril 1977 à Ouagadougou

Après avoir pris connaissance des résultats des travaux du Groupe de Travail du Club des Amis du Sahel, en particulier de la proposition pour une stratégie de développement et des projets et programmes dits de première génération.

Considére que cette proposition pour une stratégie est conforme aux objectifs de développement de l'ensemble des Etats membres.

Reconnaît que la mise en oeuvre de ces projets et programmes de première génération constituera un pas décisif vers la réalisation de l'auto-suffisance alimentaire du Sahel.

Félicite le Groupe de Travail pour l'important travail accompli.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

RESOLUTION N° 10/CM/7

Le Conseil des Ministres du CILSS réuni en session ordinaire du 25 au 28 avril 1977 à Ouagadougou

Après avoir pris connaissance des résultats des travaux du Groupe de Travail du Club des Amis du Sahel,

Considérant que ces travaux vont engendrer d'importants programmes de développement dont la mise en oeuvre nécessitera :

a) Un grand nombre de cadres et d'experts compétents ;

b) Un volume de financement important non seulement en investissement mais également en charges recurrentes que les Etats ne pourront prendre à leur charge que progressivement ;

c) Une administration étoffée et soutenue.

Affirme que la gestion de ces grands programmes de développement doit revenir aux organisations sahéliennes (nationales et régionales).

Invite en conséquence les gouvernements des Etats membres à tout mettre en oeuvre pour renforcer les organisations nationales et régionales concernées.

Demande aux sources de financement et aux agences extérieures d'exécution de contribuer à la réalisation de cet objectif.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

COMMUNIQUE FINAL

Le septième Conseil des Ministres du CILSS s'est réuni en session ordinaire du 25 au 28 avril 1977 à Ouagadougou (Haute-Volta).

Le Conseil a examiné les résultats des travaux des experts, qui se sont déroulés du 20 au 24 avril.

Le Conseil a adopté les modifications et amendements apportés aux textes régissant le CILSS à savoir :

- la Convention de Ouagadougou du 12 septembre 1973 portant création du CILSS ;
- le Règlement Intérieur ;
- l'Organisation du Secrétariat Exécutif du CILSS ;
- le Règlement Financier.

Il a également adopté un nouveau règlement relatif au FONDS SPECIAL DU SAHEL.

Ces modifications consacrent la transformation de l'ancien SECRETARIAT TECHNIQUE en SECRETARIAT EXECUTIF.

Cette restructuration procède de l'heureuse évolution du CILSS, caractérisée par l'ampleur et la complexité croissantes des tâches et du rôle que doit jouer le CILSS dans le développement à moyen et à long termes du Sahel, en rapport avec la Communauté Internationale.

Le Conseil a décidé, de la création d'un Fonds de Réserve.

Le Conseil a adopté, après les avoir amendés, les travaux du Groupe de Travail du Club des Amis du Sahel.

Le Conseil insiste pour que tous les rapports des équipes sectorielles soient terminés à temps pour être présentés à la deuxième réunion du Club des Amis du Sahel qui aura lieu à OTTAWA fin mai-début juin 1977.

S'agissant du Rapport Général de Synthèse, le Conseil réaffirme que l'autosuffisance alimentaire, objectif prioritaire des Etats Sahéliens, devra être atteinte dans les meilleurs délais par la mise en oeuvre du maximum de projets de toutes natures pour satisfaire les besoins alimentaires des populations du Sahel, même en période de sécheresse. Un accent particulier devra être mis sur les cultures vivrières. D'une manière générale, la stratégie de développement du Sahel doit nécessairement reposer sur les aspirations et les volontés exprimées par les Etats Sahéliens.

Le Conseil a examiné l'Ordre du Jour de la deuxième réunion du Club des Amis du Sahel. Le Conseil souhaite que cette réunion soit l'amorce d'une solidarité effective pour le moyen et le long termes, entre les Etats Sahéliens et tous ceux qui s'intéressent au Sahel, pour que les projets et programmes, surtout ceux de première génération, élaborés en commun dans le cadre d'une stratégie globale, soient réalisés dans les meilleurs délais, en fonction de procédures et de critères adaptés aux réalités sahéliennes.

Le Conseil a approuvé le budget remanié du CILSS pour l'exercice 1977 qui s'équilibre en recettes et en dépenses à la somme de 137.801.500 F CFA.

Le Conseil a émis le voeu que la date de la troisième Conférence des Chefs d'Etats, prévue à BANJUL, République de Gambie, soit fixée de façon à ce que la 8ème Session Ordinaire du Conseil, qui doit précéder ladite Conférence, se tienne dans la première semaine du mois de décembre 1977.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

MOTION DE REMERCIEMENTS

Le Ministre du Développement Rural du Cap-Vert
Le Ministre du Développement Rural du Mali
Le Ministre du Développement Rural de Mauritanie
Le Ministre du Développement Rural du Niger
Le Ministre du Développement Rural et de l'Hydraulique du Sénégal
Le Ministre du Développement Agricole et Pastoral chargé de la Lutte contre les Calamités Naturelles du Tchad.

Le Secrétaire d'Etat à l'Agriculture et aux Ressources Naturelles de Gambie
Le Secrétaire d'Etat au Développement Rural du Niger.

EXPRIMENT leur profonde gratitude et leurs sincères remerciements au Peuple de Haute-Volta, à son Excellence le Général El Hadj ABOUBACAR SANGOULE LAMIZANA Président de la République et à son Gouvernement, pour l'accueil chaleureux et fraternel qui leur a été réservé et pour toutes les facilités mises à leur disposition durant leur séjour à Ouagadougou.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

MOTION DE REMERCIEMENTS ET DE FELICITATIONS

Le 7ème Conseil des Ministres du Comité Permanent Interétats de Lutte contre la Sécheresse dans le Sahel (CILSS)

Remercie et félicite le Docteur Ibrahima KONATE, Conseiller Régional de la FAO auprès du CILSS, pour l'excellent travail accompli à la tête du Secrétariat Technique depuis la création du CILSS jusqu'à la date du 4 février 1977.

Fait à Ouagadougou, le 28 avril 1977

Le Conseil des Ministres

ALLOCUTION DE CLOTURE DU MINISTRE COORDONNATEUR
LE CHEF D'ESCADRON BOULAMA MANGA
MINISTRE DU DEVELOPPEMENT RURAL DU NIGER
(texte intégral)

Messieurs les Ministres et
Chers collègues,
Messieurs les Représentants
des Organisations Internationales
et Interétats,
Messieurs les Ambassadeurs,
Mesdames, Mesdemoiselles, Messieurs,

Mes premiers mots seront pour exprimer au nom de mes collègues Ministres des pays membres du CILSS et des délégations qui nous accompagnent, le témoignage de notre reconnaissance pour l'accueil fraternel qui nous a été réservé et pour les soins attentifs dont nous avons été l'objet depuis notre arrivée dans la capitale voltaïque.

Ces remerciements s'adressent au vaillant peuple de Haute-Volta, à son Gouvernement, à son guide éclairé, le Président El Hadj Aboubacar Sangoulé LAMIZANA, et notre frère WININGA, Ministre du Développement Rural qui n'a rien ménagé pour rendre notre séjour aussi agréable que possible.

Nos travaux ont été couronnés de succès.

Nous avons restructuré notre organisation pour la rendre plus opérationnelle, pour lui insuffler un dynamisme nouveau.

Nous avons arrêté des mesures visant à renforcer davantage notre solidarité, cette solidarité qui est le fondement même de notre organisation.

Nous avons, en inscrivant en tête de nos préoccupations, le relèvement du niveau de vie de nos masses paysannes :

.../...

- défini pour le Sahel une stratégie de développement ;
- fixé des objectifs ;
- arrêté des actions prioritaires, avec la ferme volonté de réaliser ces actions dans les court, moyen et long termes en comptant sur nos propres efforts et sur la coopération internationale, et notamment sur le concours de nos partenaires du Club des Amis du Sahel.

Je voudrais ici, à mon tour, après mon collègue de la Haute-Volta rendre hommage mérité au Groupe de Travail du Club des Amis du Sahel pour la tâche accomplie depuis sa création en mars 1976 à Dakar, ainsi qu'au Secrétariat du Club des Amis du Sahel pour son dévouement à la cause du Sahel, son dynamisme et sa constante disponibilité qui ont permis d'atteindre ces résultats.

Les Sahéliens se rendent à la Conférence d'OTTAWA, animés de l'ardent désir, en accord avec leurs partenaires du Club, d'offrir au monde un nouveau modèle de coopération internationale.

OTTAWA n'est pas une fin, OTTAWA est un commencement, car nous avons encore un long chemin à faire ensemble.

Je ne terminerai pas sans adresser nos félicitations à nos experts pour l'excellent travail accompli.

A toutes les personnalités qui ont bien voulu assister à la présente séance de clôture, je dis, au nom de tous mes collègues, merci.

Vive la Coopération Internationale,
Vive le CILSS.

DEUXIEME PARTIE : ANNEXES

1. Nouveaux textes adoptés par le Conseil des Ministres (p.m.)

2. Documents budgétaires (Compte Gestion 1976 - Budget 1977 remanié) p.m.

3. Liste des participants

ANNEXE I

NOUVEAUX TEXTES ADOPTES PAR LE CONSEIL DES MINISTRES

(p.m.)

DOCUMENTS BUDGETAIRES

- Compte de Gestion 1976 (p.m.)
- Budget 1977 remanié (p.m.)

ANNEXE 3

LISTE DES PARTICIPANTS

MINISTRES, CHEFS DE DELEGATION

ILES DU CAP VERT :

Son Excellence Monsieur Joao Pereira SILVA
Ministre du Développement Rural

M. SILVA Carlos Edouard P.
Ingénieur Agronome
Ministère du Développement Rural
PRAIA

M. SILVA Soares Horacio
Directeur National
des Services de l'Agriculture,
Forêts et Elevage
Ministère du Développement Rural
PRAIA

GAMBIE

L'Honorable DIALLO Sanneh
Secrétaire d'Etat au Ministère
de l'Agriculture et des Ressources
Naturelles

M. CARAYOL Denis Jules
Veterinary Officer
Ministry of Agriculture and Natural
Resources
GAMBIA

M. BENSOUDA Philip
Agr. Senior Assist. Sect.,
Ministry of Agriculture
GAMBIA

M. SAHOR Momodou
Meteorologist
Agriculture and Natural Resources
GAMBIA

HAUTE-VOLTA

Son Excellence Monsieur Augustin WININGA
Ministre du Développement Rural

M. BERE André
Directeur Services Elevage et Industries
Animales
Ministère du Développement Rural
OUAGADOUGOU

M. DAMIBA Aimé
Directeur de la Planification et
de l'Education
Ministère de l'Education Nationale
OUAGADOUGOU

M. DIALLO Seydou
Directeur Général de l'ONERA
Ministère du Développement Rural
OUAGADOUGOU

M. KONATE Bata Mathias
Directeur Adjoint du Budget
Ministère des Finances
OUAGADOUGOU

HAUTE-VOLTA (suite)

M. KOUTIEBOU Ouala
Chef Service Entretien des Routes Secondaires
Ministère des Travaux Publics Transport et Urbanisme
OUAGADOUGOU

M. OUEDRAOGO Ismael
Directeur de l'Aménagement Forestier et du Reboisement
Ministère de l'Environnement et du Tourisme
OUAGADOUGOU

Mme SANWIDI Rose-Marie
Ingénieur Agronome
Direction des Services Agricoles
Ministère du Développement Rural
OUAGADOUGOU

M. TIAO Charles
Secrétaire Permanent
Comité de Coordination du Développement Rural
Correspondant National du CILSS
Ministère du Développement Rural
OUAGADOUGOU

M. THIOMBIANO Mandia Julien
Directeur des Pêches
Ministère de l'Environnement et du Tourisme
OUAGADOUGOU

M. TONI Doro Thomas
Ingénieur des Techniques Forestières
Ministère de l'Environnement et du Tourisme
OUAGADOUGOU

MALI

Son Excellence Monsieur Sory COULIBALY
Ministre du Développement Rural

M. DIALLO Ouédji
Correspondant National CILSS/ONG
Ministère du Développement Rural
BAMAKO

M. MARICO Mamadou
Administrateur Civil
Ministère des Finances et du Commerce
BAMAKO

M. THERO Mamadou
Inspecteur des Services Economiques
Ministère du Plan
BAMAKO

M. TRAORE N'Golo
Directeur Général
de l'Institut d'Economie Rurale
Ministère du Développement Rural
BAMAKO

MALI (suite)

M. TRAORE Sitafa
Chef Division Hydrogéologique
Ministère du Développement Industriel
et du Tourisme
BP 66
BAMAKO

MAURITANIE

Son Excellence Docteur Abdallahi Ould BAH
Ministre du Développement Rural

M. BA Oumar
Docteur Vétérinaire
Ministère du Développement Rural
BP 175
NOUAKCHOTT

M. BOCOUM Mohamed
Directeur de l'Agriculture
Ministère du Développement Rural
NOUAKCHOTT

M. DIAGANA Tidiane
Architecte Urbaniste
Chef de la Division Habitat Urbanisme
Ministère de la Construction
NOUAKCHOTT

M. MOULAYE Abdallah
Directeur de l'Hydraulique
Ministère des Ressources Hydrauliques
BP 356
NOUAKCHOTT

NIGER

Son Excellence Monsieur BOULAMA MANGA
Ministre du Développement Rural
et Ministre Coordonnateur du CILSS

Son Excellence Monsieur BRAH Mahamane
Secrétaire d'Etat au Développement Rural

M. ISSOUFOU Ibrahim
Inspecteur du Trésor
Ministère des Finances
NIAMEY

M. KEITA Michel
Sociologue IRSH
NIAMEY

M. Moussa SALEY
Directeur de l'Agriculture
Ministère du Développement Rural
BP 323
NIAMEY

SENEGAL

Son Excellence Monsieur Adrien SENGHOR
Ministre du Développement Rural
et de l'Hydraulique

SENEGAL (suite)

M. COLY Bakary Djileh
Directeur des Actions et Programmes
Ministère du Développement Rural
et de l'Hydraulique
BP 486
DAKAR

M. COLY Oumar
Commissaire à l'Aide Alimentaire
Ministère du Développement Rural
et de l'Hydraulique
DAKAR

M. FALL Abdoulaye
Ingénieur
Directeur des Etudes et de la Programmation
Ministère du Développement Rural
et de l'Hydraulique
BP 4021
DAKAR

M. SY Ibrahima
Chef du Service Programme
Agricole/ONCAD
DAKAR

M. THIAM Papa Algaphe
Conseiller Technique
D.G.R.S.T.
DAKAR

M. TOURE Sambou
Conseiller Technique
Chef Division Relations Internationales
DAKAR

TCHAD

Son Excellence le Commandant
ROASNGAR Mbaïdoloumal
Ministre du Développement Agricole et
Pastoral
chargé de la lutte contre les calamités
naturelles

M. TOUADE Mahamat
Directeur Général
Ministère Développement Agricole et Pastoral
N'DJAMENA

M. MBAIBIKEEL Ngar-Yra
Directeur de la Lutte contre les
Calamités Naturelles
Ministère du Développement Agricole et
Pastoral
N'DJAMENA

M. ISSA ABBAS Ali
Directeur de Cabinet
Ministère du Développement Agricole et
Pastoral
N'DJAMENA

II. DU COMITE PERMANENT INTERETATS DE LUTTE CONTRE LA SECHERESSE DANS LE SAHEL

M. CISSE Aly
Secrétaire Exécutif

M. KONATE Ibrahima
Conseiller Régional FAO/CILSS

M. YAYA Idrissa
Directeur des Projets et Programmes

M. JULIEN Bruno Georges
Economiste Agricole

M. LEBLOAS Jean
Consultant en Génie Rural

M. NIZET Antoine Benoit
Ingénieur Agronome

M. REICHELT Rudolf
Conseiller en Hydrogéologie

M. SAVARD Benoit
Economiste

M. STEBLER Jacques Daniel
Expert forestier auprès du CILSS

M. GREY JOHNSON James
Chef Division Documentation et Information

M. MAGAGI Gourouza
Directeur de la Division ONG

M. MWABANYOL Keitoro
Chef de la Division
des Affaires Administratives et Financières

M. BAYILI Malick
Agent Comptable

M. SILLA Ousmane
Conseiller Recherche et Formation
Secrétariat du CILSS

M. OUEDRAOGO Ambroise
Chargé des Relations Publiques
DDI/CILSS

Mme VAN OOST
Assistante Administrative

III. ORGANISATIONS INTERNATIONALES

F A O

M. SKAF Rafik
Coordonnateur FAO de la Protection
des Plantes dans le Sahel
FAO
BP 154
DAKAR

F A O (suite)

M. WEBER Fred
Ingénieur Forestier
Consultant privé pour l'USAID
BP 5797
BOGART
USAID

CLUB DES AMIS DU SAHEL

Mme Anne de LATTRE
Directeur Adjoint OCDE
PARIS

M. GIRI
Consultant OCDE
PARIS

S I DOCUMENTATION